

MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTIVITE DE
MONNAIE ELECTRONIQUE PAR LA
POSTE

PREREQUIS LEGAL

Loi régissant les communications électroniques au Cameroun N° 2010/13, complétée par la LOI N°2015/006 DU 20 AVRIL 2015

Décret N°2012/1638/PM DU 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux et de fourniture des services de communications électroniques

Decret-2012-1640-pm-du-14-juin-2012 fixant les C° d'interconnexion et d'accès aux réseaux de communications électroniques

Decret-2012-1642-PM-du-14-juin-2012 fixant les C° d'attribution et d'utilisation des Ressources en numérotation

PREREQUIS LEGAL (SUITE)

Décision N° 0000410/ART/DG/DLCI du 29 Décembre 2015 de l'Agence de Régulation des Télécommunications portant délivrance à la Société CAMPOST d'un Titre transitoire d'établissement et d'exploitation d'un réseau de distribution en vue de la fourniture au public de services de Communications Electroniques

Décision N° 00000033-017/ART/DG/DT/SDGR/SGRNA/CA2 du 21 Février 2017 portant attribution de quatre (04) Codes USSD à la Société Cameroon Postal Services (CAMPOST).

Décision N° 00000137/ART/DG/DT/SDETSU/SE1 du 26 Novembre 2012 portant attribution de deux (02) Numéros courts à quatre chiffres et d'un code de point sémaphore National à la Société Cameroon Postal Services (CAMPOST).

PREREQUIS LEGAL (SUITE)

Règlement COBAC R-2005/02 Relatif aux établissements de Microfinance

Règlement N° 01/11-CEMAC/UMAC/CM relatif à l'exercice de l'Activité d'émission de la monnaie électronique du 18 Septembre 2011

Décret 2004-095 of 23 Avril 2004 portant creation de la Société Cameroon Postal Services (CAMPOST).

Décret 2004-098 of 23 Avril 2004 approuvant les Statuts de la Cameroon Postal Services (CAMPOST).